SCORPIO

PCO ANT AND INSECT BAIT

INSECTICIDE
GRANULAR
COMMERCIAL
READY TO USE

Kills ants and controls black cutworm

Contains the active ingredient spinosad which is derived from a naturally occurring organism.

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ THE LABEL BEFORE USING

ACTIVE INGREDIENT: Spinosad 0.07%

Warning: contains the allergen wheat

REG. NO. 33307 P.C.P.ACT NET CONTENTS: 10 kg

W. Neudorff GmbH KG
An der Mühle 3
31860 Emmerthal, Germany

Canadian Agent: Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, BC V8M 1R3
250-652-5888

PRECAUTIONS:
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Do not allow adults, children or pets in treatment areas during application. Wash immediately after using this product. Wear long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, shoes plus socks during loading, application, clean-up and repair. DO NOT apply by air.

FIRST AID
Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.
If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.
If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:
Toxic to aquatic organisms. Toxic to bees and certain beneficial insects. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE: To prevent contamination store this product away from food and feed.

DISPOSAL:
Recyclable containers: DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:
1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Returnable containers: DO NOT reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

Refillable containers: For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

DIRECTIONS FOR USE:

PESTS: kills ants, controls black cutworm

USE SITES: Residential yards and ornamental gardens, lawns, golf courses, residential and commercial landscaping, hotel and motel landscaping, parks, athletic fields, school yards, perimeter treatments of commercial, agricultural and industrial buildings.

APPLICATION DIRECTIONS
To kill ants: Apply bait at 6 – 45 kg per hectare (0.6 – 4.5 grams per square metre). Scatter the bait on ant trails and around ant nests or mounds and the soil around or near the plants to be protected. Bait can be placed in a ring around the base of individual plants, seedlings and trees. For homes and other structures, ornamental gardens, and landscaped areas, scatter the bait in a perimeter around the area to be protected. In outdoor containers, scatter the bait in the pots of plants being damaged or around pots. On lawns, broadcast bait over area where ants occur.

To control black cutworm: Apply at 25-50 kg/ha (0.25-0.50 kg/100 m^2). Scatter the bait on the soil around ornamental seedlings. For outdoor ornamentals in containers, scatter the bait in the pots of seedlings to be protected. On lawns, broadcast bait over area where black cutworms occur.

Apply at the higher rate if the infestation is severe.

Reapply after heavy rain or watering.

Reapply as the bait is consumed or every 4 weeks. Do not make more than four applications per year.

- Apply by hand (hand dispersal, spoon, cup, or shaker), or by manually or power operated spreaders (gravity or rotary) suitable for granular products can be used to ensure uniform coverage. Do not use food utensils such as tablespoons, cups, etc. for food purposes after pesticide use .
- The product works best when soil is moist but with little or no standing water.
- Bait may be placed directly on ant hills and trails.
- Do not place in piles.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DO NOT apply by air.

DO NOT allow effluent or runoff from greenhouses containing this product to enter lakes, streams, ponds or other waters.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

- Kills ants including fire ants, foraging ants, sweet-feeding ants, pavement ants, citronella ants, moisture ants, little black ants, argentine ants, crazy ants, acrobat ants, cornfield ants, ghost ants, odorous house ants, thief ants, field ants
- Pets may enter treated area after application
- Can be used around pets and wildlife
- Effective for up to 4 weeks
- Prevents ants from entering buildings
- Easy to apply granules
- This container covers 16,667 square metres

NEUDORFF®

11-27-19

Appât pour fourmis et insectes

SCORPIO PCO

INSECTICIDE GRANULAIRE COMMERCIAL PRÊT À L'EMPLOI

Tue les fourmis et supprime le vers-gris noir

Contient l'ingrédient actif spinosad qui est dérivé d'un organisme d'origine naturelle.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Spinosad 0,07 %

Avertissement : contient l'allergène du blé

No D'HOM.33307 L.P.A. CONTENU NET : 10 kg

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien : Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250 652-5888

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas permettre aux adultes, enfants ou animaux de compagnie d'entrer dans les zones de traitement lors de l'application. Se laver immédiatement après avoir employé ce produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. NE PAS appliquer par voie aériennes.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles et certains insectes utiles.
Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :
1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

ORGANISMES NUISIBLES : Tue les fourmis, supprime le vers-gris noir

SITES D'UTILISATION : Jardins ornementales et cours résidentiels, pelouses, terrains de golf, aménagement paysager résidentiel et commercial, aménagement paysager d'hôtel et de motel, parcs, terrains de sports, cours d'école, traitements en périmètre d'édifices commerciaux, agricoles et industriels.

DIRECTIVES D'APPLICATION :
Pour tuer les fourmis : Appliquer l'appât à raison de 6 à 45 kg/ha (0,6 à 4,5 g/m^2). Disperser l'appât sur les pistes de fourmis et autour des nids de fourmis ou des fourmilières, sur le sol aux alentours ou près des plantes à protéger. L'appât peut être placé dans un cercle autour de la base de plantes, de plantules ou d'arbres individuels. Pour les habitations et d'autres structures, jardins ornementales et les espaces paysagers, disperser l'appât dans un périmètre aux alentours de l'extérieur de l'endroit à protéger. Dans les contenants extérieurs, disperser l'appât sur la terre à l'intérieur des contenants de plantes endommagées ou autour des contenants. Sur les pelouses, appliquer l'appât de manière générale sur toute la surface où se trouvent les fourmis.
Pour supprimer les vers-gris noirs : Appliquer à raison de 25 à 50 kg/ha (2,5 à 5,0 g/m^2). Disperser l'appât sur le sol autour des plantules ornementales. Pour les plantes ornementales extérieures dans les contenants, disperser l'appât sur la terre à l'intérieur des contenants de plantules à protéger. Sur les pelouses, appliquer l'appât de manière générale sur toute la surface où se trouvent les vers-gris noirs.

Appliquer la quantité recommandée la plus élevées si l'infestation est sévère.
Appliquer à nouveau après une forte pluie ou un arrosage excessif.
Appliquer à nouveau si l'appât a été consommé ou toutes les quatre semaines. Ne pas faire plus de quatre applications par année.

- Peut être appliqué manuellement (dispersion manuelle, avec une cuillère, une tasse ou un shaker), ou un épandeur manuel ou motorisé (rotatif ou par gravité) qui convient aux produits granuleux, peut être utilisé pour s'assurer d'obtenir une couverture uniforme. Ne pas utiliser d'ustensiles de cuisine, comme des cuillères à soupe, des tasses, etc. à des fins alimentaires après les avoir utilisés avec des pesticides.
- Le produit fonctionne mieux lorsque le sol est humide, mais avec peu ou pas d'eau stagnante.
- L'appât peut être placé directement sur les fourmilières et les pistes de fourmis.
- Ne pas disposer en amas.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
NE PAS appliquer par voie aérienne

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires.**

- Tue les fourmis y compris les fourmis de feu, fourmis fourrageuses, fourmis sucrières, fourmis des trottoirs, fourmis citronnelles, fourmis d'humidité, petites fourmis noires, fourmis d'Argentine, fourmis folles, fourmis acrobates, fourmis brunes des champs, fourmis fantômes, fourmis odorantes, fourmis ravisseuses et fourmis des champs.
- Les animaux de compagnie peuvent entrer dans les zones traitées après l'application.
- Peut être utilisé à proximité des animaux de compagnie et de la faune.
- Efficace pour un maximum de 4 semaines.
- Empêche les fourmis d'entrer dans les édifices.
- Granules faciles à appliquer.
- Ce contenant couvre 16,667 mètres carrés.

NEUDORFF®

11-27-19